



DÉLIBÉRATION

Du

CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 19 novembre 2025	SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025
Membres en exercice 29	L'an 2025, le mardi 25 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 24	
Membres représentés 2	ETAIENT PRESENTS : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Élodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Émilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Justine FRANCELLE, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE,
Nombre de suffrages exprimés 26	
	ABSENTS REPRESENTEES : Séverine PECHON avait donné pouvoir à Sylvie BONIFACE Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON
	EXCUSÉS Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY
	ABSENTS Christian DETROISIEN
	A été nommé (e) secrétaire : Loïc CARETTE

N° D 2025-11-566

FONDS DE CONCOURS CENTRE AQUATIQUE L'AROBASE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire portant sur l'autorisation du versement du fonds de concours à la commune de Roye pour le centre aquatique l'Arobase et signature de la convention,

Vu le projet de convention avec la Communauté de communes pour le versement dudit fonds de concours,

Considérant que la Communauté de communes détient la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs »

Le Maire propose au Conseil municipal d'établir une convention entre la Communauté de communes du Grand Roye et la commune afin que la Communauté de communes verse un fonds de concours d'un montant de 100 000 € en faveur de la Ville, notamment du Centre aquatique l'Arobase.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

- Approuve la convention entre la Communauté de communes du Grand Roye et la Ville de Roye attribuant un fonds de concours à la ville de Roye pour le centre aquatique l'Arobase d'un montant de 100 000 €
- Autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

